

La Lettre



Éditorial

*Ensemble pour l'égalité
d'accès à l'emploi des
personnes handicapées*

Chers collègues, chers employeurs publics, chers partenaires de l'emploi et de la formation des personnes handicapées,

L'emploi des personnes handicapées est un sujet de société d'une importance capitale qui a fait à maintes reprises l'objet d'engagements de la part de l'Etat. Il mobilise des valeurs qui nous sont chères, telles que la solidarité et l'égalité des chances pour chacun de nos concitoyens. Dans ce domaine comme dans bien d'autres, la Fonction Publique se doit de montrer l'exemple, d'innover et d'ouvrir le champ des possibles.

Le FIPHP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) est l'organisme en charge de donner les moyens aux employeurs publics d'atteindre ces ambitions. Pour ce faire, il a notamment doté chacune des régions des dispositifs Handi-Pacte, véritables outils de soutien à disposition des employeurs publics pour les appuyer dans la mise en place et le déploiement de leur politique handicap.

La Semaine pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEPH) du 16 au 22 novembre 2015 est la période idéale pour se rassembler autour de ce sujet et pour faire connaître davantage ce dispositif en Corse.

Je vous invite donc à découvrir la première lettre d'actualités du Handi-Pacte Corse. Ce nouveau support de communication électronique a pour objectif de vous informer sur le déroulement du projet, les ressources à votre disposition et les actions menées sur le sujet au sein du territoire Corse.

Cette première newsletter est lancée simultanément avec la mise en ligne du site internet du Handi-Pacte (<http://handipacte-corse.org/>), vers lequel elle vous renverra régulièrement. Ce site est un espace d'informations, d'échanges et l'expression de synergies que nous souhaitons continuer à mettre en place entre les trois fonctions publiques. Il est pour cela doté d'un espace collaboratif à votre disposition. N'hésitez pas à le faire vôtre et à vous y rendre aussi souvent que possible.

Tous ensemble, en nous appuyant sur ce dispositif, et en cohérence avec la loi du 11 février 2005, œuvrons pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » en Corse.

Vous souhaitant une bonne lecture,

Edito de Christophe MIRMAND
Préfet de Corse, préfet de Corse-du-Sud

Le Handi-Pacte

Objectifs opérationnels

- **MIEUX CONNAÎTRE** la situation de l'emploi des personnes handicapées en Corse
- **FACILITER** l'accès à l'emploi public des personnes handicapées
- **RÉUSSIR** le maintien dans l'emploi et sécuriser les parcours professionnels
- **FORMER** les demandeurs d'emploi

La démarche

- **RENFORCER** les synergies entre les employeurs des trois fonctions publiques
- **CAPITALISER** sur les bonnes pratiques et les initiatives locales
- **PROPOSER** des repères et des outils
- **OPTIMISER** l'articulation entre dispositifs de droit commun et dispositifs spécifiques à l'emploi et la formation des personnes handicapées

Comment bénéficier du Pacte ?

- **INTÉGRER** le réseau Handi-Pacte Corse
- **PARTICIPER** aux groupes de travail
- **PRENDRE PART** aux travaux de l'Observatoire
- **NOMMER** un correspondant handicap
- **SOLLICITER** un accompagnement du Handi-Pacte

En savoir plus



**TÉLÉCHARGER LA PLAQUETTE
D'INFORMATION** sur le site
handipacte-corse.org

Directeur de la publication :
Guy Tisserant, TH Conseil

L'actualité du Handi-Pacte

A la une ...

...Le lancement du site web ...

Le site web Handi-Pacte Corse est désormais en ligne et à disposition des employeurs publics et des partenaires de l'emploi et de la formation. Il vise notamment à :

- **Informers les employeurs publics sur le projet** (enjeux, objectifs, avancées et actualité) ainsi que sur le sujet du handicap en général
- **Rendre davantage lisible la situation de l'emploi des travailleurs handicapés dans la Fonction Publique** en région Corse ainsi que les aides et dispositifs mobilisables par les employeurs publics afin de l'améliorer
- **Diffuser et faciliter l'appropriation des bonnes pratiques mises en œuvre par les employeurs publics**, afin de capitaliser sur les expériences réussies

Cet outil est le vôtre, n'hésitez pas à faire remonter par ce canal vos remarques et questions, vos bonnes pratiques, vos témoignages ...

[Découvrez le site handipacte-corse.org](http://handipacte-corse.org)

...et de son espace collaboratif !

Parce qu'il se veut être un outil favorisant les synergies et la transversalité entre les acteurs du handicap, le site du Handi-Pacte comprend un espace collaboratif permettant aux employeurs publics et acteurs de l'emploi et de la formation en Corse d'avoir accès aux réalisations du dispositif Handi-Pacte tout en créant une dynamique d'échanges entre les différents employeurs via des forums et des groupes de travail. Alors, si vous n'avez pas déjà reçu vos codes d'accès, n'hésitez plus à vous inscrire directement via le site internet !

Cet espace collaboratif comprend notamment :

- Des espaces de travail dédiés (employeurs, partenaires de l'emploi et de la formation, groupes de travail, Comité de pilotage, Comité des Employeurs Publics, Comité Local du FIPHP).
- **Pour encore plus d'échanges, un espace « forum » en commun avec les employeurs publics de la région PACA est disponible afin de partager les questions, idées et outils sur les thématiques qui vous intéressent.**

[Découvrez l'espace collaboratif du site](#)

Retour sur...

...Le groupe de travail **Maintien dans l'emploi**

Les 16 et 17 juin derniers se tenait à Ajaccio le premier groupe de travail du Handi-Pacte sur le thème du maintien dans l'emploi des agents ayant des difficultés de santé. **17 participants représentant 11 employeurs publics étaient présents afin de partager leurs expériences.**

Animé par Guy Tisserant, président du Cabinet TH Conseil et auteur du livre : [Le handicap en entreprise : contrainte ou opportunité ?](#) La première journée a permis l'approfondissement et la réappropriation des différents concepts et outils liés au maintien dans l'emploi, avec comme temps fort l'intervention de Dominique Silvani, directrice du Sameth 2A et de Ludovic Mercier, Délégué interrégional du FIPHP.

Lors de la deuxième journée, le processus de maintien dans l'emploi a été abordé étape par étape afin de permettre l'expression et la participation de chaque membre du groupe sur les outils et procédures en œuvre dans sa structure, les difficultés rencontrées et les besoins identifiés

Le prochain groupe de travail aura pour thème le recrutement de travailleurs handicapés et se tiendra le 03 décembre à Bastia.

[Consultez l'ARTICLE DE CORSE NET INFO sur handipacte-corse.org](#)

[TÉLÉCHARGEZ LE MEMENTO du groupe de travail sur handipacte-corse.org](#)

Ce qu'ils en disent...

👍 Les échanges avec le groupe et les différents participants sont particulièrement enrichissants 🗨️

👍 Le groupe de travail m'a donné envie de relancer la politique handicap au sein de la collectivité sous une autre forme, plus percutante 🗨️

👍 Le travail sur les représentations liées au handicap intéresse chacun et renvoie aux réalités quotidiennes 🗨️

Le point sur...

La Semaine pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEPH)

La **Semaine pour l'emploi des personnes handicapées (SEPH)** a été créée en 1997 à l'initiative de l'ADAPT (L'association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées) afin de promouvoir l'insertion professionnelle et le maintien dans emploi des personnes handicapées dans les secteurs publics et privés à une époque où handicap et travail étaient deux mots souvent considérés comme antagonistes.

La première loi fixant des objectifs concernant l'emploi des personnes handicapées a été promulguée en juillet 1987. Elle incitait les employeurs privés de plus de 20 salariés à embaucher 6% de travailleurs handicapés dans leurs effectifs. 28 ans plus tard, et bien que cette obligation d'emploi ait été renforcée et étendue au secteur public par la loi de 2005, **les personnes handicapées demeurent défavorisées face à l'emploi :**

- Elles connaissent un taux de chômage plus de deux fois supérieur à l'ensemble de la population, dépassant aujourd'hui les 25%
- Elles restent au chômage deux fois plus longtemps qu'un demandeur d'emploi dit « ordinaire »
- Leur nombre a augmenté de 10% en un an

À l'occasion de la SEPH, le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique), facilitateur de l'emploi des personnes handicapées au sein des trois fonctions publiques et partenaire de la SEPH aux côtés de l'Agefiph et de l'ADAPT, organise chaque année, au mois de novembre, différentes actions nationales et régionales autour d'un enjeu de société qui, en France, concerne plus de 2,5 millions de personnes. La SEPH est également l'occasion de multiplier les actions de sensibilisation auprès du grand public.

Devant le succès de la manifestation et l'utilité toujours réaffirmée de la démarche, l'évènement devient pour la première fois cette année « La semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées » donnant une nouvelle dimension au sujet de l'intégration des personnes handicapées dans l'emploi. Cette année donc, **des actions seront également menées en Belgique, Italie, Espagne et Angleterre.**

Le Handi-Pacte Corse participe lui aussi à cet évènement en faisant connaître ses travaux menés lors de la première année d'exécution via **l'état des lieux des personnes handicapées dans la Fonction publique en Corse**. C'est également l'occasion de vous faire parvenir cette première lettre et de **lancer officiellement le site internet du Handi-Pacte Corse sur lequel vous trouverez, chaque jour de la semaine, une courte vidéo de sensibilisation sur la thématique du handicap.**

La 19^{ème} Semaine pour l'Emploi des Personnes Handicapées se déroule du 16 au 22 novembre 2015.

Pour en savoir plus :

- <http://www.semaine-emploi-handicap.com/>
- <http://www.fiphfp.fr/>
- <http://www.ladapt.net/>



Les aides du FIPHFP

Rémunération de l'agent ou du salarié pendant le temps de formation liée à un reclassement, ou à une reconversion professionnelle

Objectif : Faciliter la participation des agents et salariés de la Fonction Publique en situation de reconversion professionnelle ou engagés dans un processus de reclassement à des stages de formation

Le FIPHFP peut intervenir tout au long du parcours de l'agent reconnu travailleur handicapé (intégration, maintien dans l'emploi, gestion de carrière). Les aides peuvent alors concerner : les formations individuelles qualifiantes ou diplômantes spécifiques au handicap, les formations à la fonction de tuteur ou encore les formations, informations et sensibilisations collectives des personnels susceptibles d'être en relation avec les travailleurs en situation de handicap.

Ainsi, le FIPHFP peut financer la rémunération de l'agent ou du salarié pendant le temps de formation lié à un reclassement ou à une reconversion professionnelle :

- Dans la limite de 50% de la rémunération globale pour les formations d'une durée inférieure ou égale à 18 mois
- Dans la limite de 80% de la rémunération globale pour les formations d'une durée supérieure à 18 mois (pendant la durée totale de la formation)

Pour plus d'information, consultez le catalogue des aides du FIPHFP [en cliquant ici](#)

Pour saisir des demandes d'aide, rendez-vous sur le [site de la caisse des dépôts](#) et connectez-vous à votre espace employeur

Pour toute question sur les demandes d'aides, vous pouvez contacter la plateforme des aides au [01 58 50 99 33](tel:0158509933)

Partage d'expérience

Regard Croisé : employeur/agent ...



...L'embauche d'un travailleur handicapé

Côté employeur – représenté par Robert Pizzorni, secrétaire général de l'IRA de Bastia

La loi de 2005 pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ainsi que la création du FIPHFP ont permis une prise de conscience au sein de la structure. Il était essentiel pour l'IRA de jouer son rôle de responsabilité sociale et de s'inscrire dans un esprit d'exemplarité de la Fonction Publique, et à plus forte raison parce que ce sont les valeurs enseignées aux étudiants et stagiaires qui viennent se former à l'Institut. Une attention particulière a alors été portée au recrutement d'une personne en situation de handicap au sein de l'équipe.

Une personne d'une cinquantaine d'année, reconnue travailleur handicapé, a été embauchée sur un poste de service informatique, initialement par le biais d'un contrat type CUI-CAE avec la prescription et l'aide de Cap Emploi, qui a été renouvelé chaque année sur une durée de 5 ans. À l'issue de cette période, la personne a suivi un stage d'un an (ce qu'on appelle communément une stagiérisation) pour être titularisée en 2014, selon la procédure de l'article 38.

Dès l'entrée de l'agent dans la structure, un tuteur a été désigné et un plan de formation a été mis en place. Cet accompagnement a permis une intégration réussie et une montée en compétence en exacte cohérence avec les besoins de la structure. **Grace au CAE, nous avons pu prendre le temps de faire connaissance et de nous assurer que nos besoins étaient bien en adéquation avec les aspirations de l'agent.** À l'issue de cette expérience réussie, tant du côté de l'agent que de l'IRA, la titularisation apparaissait dès lors comme une évidence. ” ”

Côté agent

Après ma maladie, je suis allé frapper à la porte de Pôle Emploi qui m'a orienté vers la maison du handicap (MDPH) et celle-ci m'a envoyé chez Cap Emploi ou j'ai fait un bilan de compétences approfondi de plusieurs semaines. J'ai voulu mettre toutes les chances de mon côté. Je garde un excellent souvenir du bilan de compétences. C'est très complet, ça a duré entre 10 et 12 semaines et les personnes de Cap Emploi sont très impliquées dans ce qu'elles font. Ce genre de dispositif est important, notamment pour maintenir la confiance en soi !

Dans le même temps, j'ai activé mon réseau personnel, ce qui m'a permis de trouver ce poste à l'IRA en tant qu'informaticien.

J'ai eu la possibilité de démarrer sur un temps partiel, avec un contrat de 20h par semaine. [...]

J'ai suivi plusieurs formations, j'avais de bonnes connaissances au niveau informatique puisque c'était aussi mon métier d'avant, mais un peu moins au niveau des réseaux. J'ai également bénéficié d'une formation sur Photoshop. Mon collègue m'a aussi beaucoup aidé dans ma prise de poste.

J'ai donc été embauché en contrat aidé pendant 5 ans (le CAE), le contrat était renouvelé chaque année. Pour sa mise en place, nous sommes passés par Cap Emploi. Comme je vous le disais j'ai commencé à 20h, puis à 26h jusqu'à un temps complet. Puis j'ai été titularisé à l'issue d'une période de stage d'un an, sans concours. ” ”

Découvrez le témoignage complet sur le site handipacte-corse.org

Infos pratiques

En savoir plus...

WWW handipacte-corse.org

@ francois.lesaux@thconseil.fr



François Le Saux- Mari – 06 73 57 11 36
Chef de projet Handi-Pacte Corse

Directeur de publication : Guy Tisserant, TH Conseil

À vos agendas...



16-22 nov. 2015 : 19ème Semaine pour l'Emploi des Personnes Handicapées

3 déc. 2015 : Groupe de travail sur « le recrutement de travailleurs handicapés et les dispositifs d'aide »

Lieux : Bastia

Inscriptions : contacter François Le Saux - Mari
06 73 57 11 36 - francois.lesaux@thconseil.fr

Retrouvez le programme [en cliquant ici](#)